
PROJET DE DELIBERATION

28^{ème} OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE QUATRE CLASSES A L'ECOLE JEAN-MARIE LEONARD ET TRANSFORMATION DES SANITAIRES (PPT 2017) - LOT 1 « ARCHITECTURE, GROS-ŒUVRE & STABILITE », LOT 2 « ELECTRICITE » ET LOT 3 « CHAUFFAGE, VENTILATION & SANITAIRE - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - APPROBATION DU DECOMPTE FINAL.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu le Code du Développement territorial, notamment l'article D.IV.71 relatif à la notification au Fonctionnaire délégué, au moins quinze jours avant leur commencement, du début des actes et travaux concernés par un permis d'urbanisme délivré ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services telle que modifiée par la loi du 16 février 2017, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé des travaux HTVA est inférieur à 750.000,00 euros) ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics (tel que modifié par l'arrêté royal du 22 juin 2017), et ses modifications ultérieures, notamment son article 11 (Fonctionnaire Dirigeant) ;

Attendu que les conditions, le mode de passation (procédure négociée directe avec publication préalable), le montant estimé du présent marché public de travaux, établi en trois lots distincts, ont été approuvés par résolution du Conseil communal du 28 février 2019, 27^{ème} objet ;

Attendu que les modalités d'engagement de la procédure du présent marché public de travaux (approbation et envoi de l'avis de marché, date et heure limites d'introduction des offres) ont été décidées par le Collège communal en sa séance du 07 mars 2019, 118^{ème} objet ;

Vu ses délibérations du 28 juin 2019, 122^{ème}, 123^{ème} et 124^{ème} objets, par lesquelles il désigne les entreprises DONNAY-MONAMI S.A., BALTEAU I.E. S.A. et T.I.F. SC, comme adjudicatrices respectives des lots 1 « Architecture, Gros-œuvre & Stabilité », 2 « Electricité » et 3 « Chauffage, ventilation & sanitaire » du présent marché public de travaux, aux montants respectifs de :

- LOT 1: 599.942,71 euros 6% TVA comprise
- LOT 2 : 39.825,68 euros, 6% TVA comprise
- LOT 3 : 84.003,39 euros, 6% TVA comprise ;
-

Vu sa délibération du 28 juin 2019, 125^{ème} objet, par laquelle il engage le solde inscrit à l'article 722/723-60/2019 du budget extraordinaire de la Commune de l'exercice 2021 en vue de couvrir la révision légale liée au présent marché public de travaux ;

Vu la dépêche ministérielle du 15 juin 2020 par laquelle M. le Ministre en charge des bâtiments scolaires Frédéric DAERDEN notifie au Collège communal l'octroi d'un subside de 547.171,46 euros (montant maximum de la subvention PPT), augmenté de 140.701,23 euros (montant maximum à charge du F.B.S.E.O.S) pour les travaux de remplacement de modules par 4 classes et rénovation de sanitaires à l'école fondamentale communale de Flémalle-Grande I, rue des Priesses n°9 à Flémalle ;

Vu le déroulement des travaux, ainsi que les diverses évolutions en cours de chantier qui ont été retranscrites au travers d'avenants spécifiques motivés ;

Vu les documents des décomptes finaux et la justification des travaux en PLUS en MOINS :

Lot 1 :

- Montant adjugé : 565.983,69 euros HTVA
- Montant des travaux : 629.902,21 euros HTVA
- Révision : 106.181,09 euros HTVA
- Montant facturé : 736.083,30 euros HTVA
- TVA 6% : 37.794,13 euros
- TVA 6% sur la révision : 3.728,76 euros
- note de crédit de 12.626,24 euros déduit de l'état d'avancement 15
- **TOTAL RÉELLEMENT PAYE: 769.981,85 euros TVAC**

Lot 2 :

- Montant adjugé : 37.571,40 euros HTVA
- Montant des travaux : 39.538,98 euros HTVA
- Révision : 10.518,40 euros HTVA
- Montant facturé : 50.057,38 euros HTVA
- TVA 6% : 2.372,34 euros
- TVA 6% sur la révision : 631,10 euros
- **TOTAL RÉELLEMENT PAYE: 53.060,82 euros TVAC**

Lot 3 :

- Montant adjugé : 79.248,48 euros HTVA
- Montant des travaux : 78.085,75 euros HTVA
- Révision : 21.064,75 euros HTVA
- Montant facturé : 99.150,50 euros HTVA
- TVA 6% : 4.685,15 euros
- TVA 6% sur la révision : 1.500,76 euros
- **TOTAL RÉELLEMENT PAYE: 105.099,53 euros TVAC**

Coût TOTAL final du chantier : 928.142,21 euros TVA comprise

- Soit un surplus à désengager de 978.374,78 - 928.142,21_euros = 50.232,57 euros

Attendu que le crédit engagé est repris à l'article 722/723-60/2019 du budget extraordinaire 2023 et qu'il est suffisant;

Vu l'avis favorable quant à la légalité de la présente décision formulé en date du 2023 par Monsieur le Directeur financier f.f., lequel avis restera annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante ;

D E C I D E.

A l'unanimité,

1. d'approuver le décompte final "Travaux de construction d'une extension de quatre classes à l'école Jean-Marie Léonard et transformation des sanitaires (PPT 2017)" tel que repris en annexe, pour le montant détaillé suivant :
 - Lot 1, Architecture, Gros-œuvre & Stabilité : l'entreprise DONNAY-MONAMI SA, Parc artisanal, 35, 4671 Blegny au montant de 769.981,85 euros TVA et révisions comprises ;
 - Lot 2, Electricité : l'entreprise BALTEAU I.E., rue Hector Denis, n° 33 à 4420 MONTEGNEE au montant de 53.060,82 euros TVA et révisions comprises ;
 - Lot 3, Chauffage, ventilation & sanitaire, rue des Quinettes n° 50 à 4682 Heure-le-Romain au montant de 105.099,53 euros TVA et révisions comprises ;
1. Soit un total pour le projet travaux de 928.142,21 euros TVA et révisions comprises.
2. de désengager le solde de 50.232,57 euros inscrit à l'article 722/723-60/2019 du budget extraordinaire de la Commune de l'exercice 2023 ;

3. de transmettre la présente délibération accompagnée de toutes les pièces requises au Pouvoir subsidiant en vue de solliciter son intervention sur la liquidation du subside lors de la présentation du décompte final.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

On vous propose ici de clore, par l'approbation du décompte final, un dossier entamé en début de législature et qui consistait dans les travaux de construction d'une extension de 4 classes et dans la transformation des sanitaires de l'école Jean-Marie Léonard. Le marché de travaux qui comprenait trois lots avait été attribué au montant total de 724.000 €, ventilé de la façon suivante :

- ☐ Le gros œuvre au montant de 600.000 €,
- ☐ L'électricité au montant de 40.000 €,
- ☐ et enfin le chauffage et les installations sanitaires au montant de 84.000 €

En cours de chantier, ces travaux ont fait l'objet de 5 avenants, de 2 révisions légales et de l'application des clauses d'indexation, le tout ayant donné lieu un surcoût global de 204.000 € dont le détail a été fourni en commission la semaine dernière. Cela donne un décompte final globalisé de 928.000 € qui – pour mémoire – est pris en charge à concurrence de 687.000 € par les subsides obtenus dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2017 de la Fédération Wallonie Bruxelles.